

Selon le Conseil constitutionnel, il est conforme à la Constitution Française d'instaurer un apartheid en France et de stigmatiser les citoyens en bonne santé refusant de se faire injecter un produit générique expérimental vendu par la société américaine Pfizer déjà multi-condamnée à plus de 10 milliards de dollars d'amendes pour escroqueries scientifiques et charlatanisme...

